

RALLYE PHOTOS TI DOUAR ALRE



- en autonomie -

À PARTIR DU
MERCREDI
20/09
2023

(retrouvez les intitulés
sur notre site internet et les
réseaux sociaux)

“ Au point
du jour... ”

Dans le cadre de :
**un automne
autrement**
AU PAYS D'AURAY
Bro Alré Gouil Bandé



Organisé par
Ti Douar Alre en partenariat avec :
Auray Quiberon Terre Atlantique
et le centre aquatique Alre'O.

WWW.TIDOUARALRE.COM

ti
douar
alre



alre'o
centre aquatique

RALLYE PHOTOS TI DOUAR ALRE

RÈGLEMENT DU RALLYE PHOTOS 2023 - 6^e ÉDITION

Thème : Au point du jour...

ARTICLE 1 – OBJET

Ti Douar Alre, Maison de la langue et de la culture bretonnes en Pays d'Auray, domiciliée au 11 rue du Tanin – 56330 à Pluvigner, organise un rallye photos qui s'inscrit dans la programmation de son festival annuel « Un Automne autrement ». Les clichés sélectionnés par le jury seront exposés dans le hall du Centre aquatique Alre'O, ceci dans le cadre d'un partenariat avec la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique et le Centre aquatique. Cette exposition y sera visible du lundi 23 octobre au dimanche 20 novembre.

Cette année, nous organisons une édition en ligne dont la thématique est : « *Au point du jour...* ». Chaque participant est invité à prendre connaissance des 4 intitulés proposés et disponibles sur notre site internet (www.tidouaralre.com), ainsi que sur nos pages Facebook et Instagram.

Les intitulés sont :

- Éclats du jour
- La lumière en sourdine
- Étincelles
- Lumière-miroir

Les participants peuvent prendre part au rallye en équipe ou en individuel.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS :

- ❶ Le concours propose 2 catégories : adultes et – de 18 ans.
- ❷ Pour chacun des intitulés, il ne pourra être proposé qu'un maximum de 3 clichés par équipe ou par participant individuel.
- ❸ Les participants ont 1 mois pour réaliser et envoyer leurs clichés. Les productions sont à envoyer **jusqu'au 20 novembre**.
- ❹ Pour cette édition, nous invitons les participants à travailler sur un format carré (1/1).
- ❺ Parmi les 3 clichés proposés pour chaque intitulé, le jury en sélectionnera un ou plusieurs qui sera/seront exposé/-s au centre aquatique Alre'O. Toutefois si aucun des clichés proposés ne répond au sujet traité, le jury se réserve le droit de n'en retenir aucun.
- ❻ Les clichés sélectionnés par le jury seront imprimés et encadrés par Ti Douar Alre au format A4 (pour des clichés au format carré, cela signifie des côtés de 21 cm maximum).
- ❼ L'exposition visible au Centre aquatique Alre'O du 23 octobre au 20 novembre portera le titre du rallye photos : « *Au point du jour...* ».

8 La participation à ce rallye photos implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'association Ti Douar Alre et le jury de l'opération.

9 Toute participation incomplète, illisible, reçue après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION

Le rallye photos se déroulera du 20 septembre au 20 octobre 2023.

Pour participer et envoyer ses clichés :

TI DOUAR ALRE

11 rue du Tanin

56330 PLUVIGNER

02 97 78 41 40

degemer@tidouaralre.com

Les photos doivent impérativement répondre aux sujets proposés. L'association Ti Douar Alre nommera un jury apte à valider ou non la participation de chaque cliché à l'exposition « *Au point du jour...* » au Centre aquatique Alre'O. Il se réserve le droit d'éliminer les photos « hors sujet ». Le jury ne comptera aucun participant et sera composé de membres de Ti Douar Alre.

Toute participation d'une personne au rallye est subordonnée à sa qualité d'auteur de la photographie. Le participant atteste sur l'honneur de sa qualité d'auteur des photographies qu'il envoie.

ARTICLE 4 – CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES LOTS

Les photos sélectionnées pour l'exposition « *Au point du jour...* » sont soumises au vote du public qui déterminera les lauréats du prix du public pour les 2 catégories (adultes, - de 18 ans).

Le Jury choisira 2 lauréats parmi cette même sélection de clichés, un premier pour la catégorie adulte, un second pour la catégorie – de 18 ans.

Par ailleurs, une photo sera primée par la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (prix AQTA 2023).

ARTICLE 5 – PUBLICATIONS DES RÉSULTATS ET REMISE DES LOTS

Les résultats seront proclamés le mercredi 22 novembre 2023.

Les prix seront remis aux Centre aquatique Alre'O le samedi 25 novembre.

Les résultats seront également publiés sur le site de l'association Ti Douar Alre : (www.tidouaralre.com) et sur sa page facebook.

Les lauréats seront contactés par courriels ou par téléphone.

ARTICLE 6 – UN ATELIER ET UNE RENCONTRE DANS LE CADRE DU RALLYE

Pour cette 6^e édition, un atelier « photo plasticienne » sera proposé dans le cadre du rallye, ouvert à tous. L'objectif de cet atelier sera de s'initier à la technique du cyanotype, à la prise de vue au sténopé et d'aborder la photo selon une démarche expérimentale et plastique (découpage, collage, techniques mixtes). La thématique de cet atelier est la même que celle du rallye : « Au points du jour ».

ARTICLE 6 – DROITS DES PARTICIPANTS

En participant, le photographe affirme que toute image qu'il présente est son œuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée.

L'auteur d'une photographie sélectionnée ou lauréate autorise l'association Ti Douar Alre, Maison de la langue et de la culture bretonnes en Pays d'Auray, à reproduire et à diffuser son œuvre dans le cadre de l'exposition annuelle liée au rallye. Il autorise également l'utilisation de l'image dans le cadre de la promotion du rallye photo et/ou du Festival Un Automne autrement, dans la presse et dans les publications réalisées par l'association, et ce pour une durée maximale de 3 ans.

Les images seront toujours accompagnées du nom de l'auteur.

Ti Douar Alre s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans accord préalable de l'auteur.

Par l'acceptation du présent règlement, le participant au rallye autorise l'association Ti Douar Alre à utiliser gratuitement ses photos dans le cadre strict de la promotion du présent rallye pour une durée de 3 ans. L'association Ti Douar Alre s'engage à toujours mentionner les noms des auteurs.

LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du rallye photos. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au rallye photos disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : degemer@tidouaralre.com



TI DOUAR ALRE
11 rue du Tanin
56330 PLUVIGNER
02 97 78 41 40 / degemer@tidouaralre.com